

CONDOLEANCES

Les médecins de l'hôpital Saint-Luc, d'Ottawa, nous communiquent l'ordre du jour suivant qu'ils ont adopté à l'occasion de la mort de Dr L. Coyteux Prévost :

"The members of the Medical Board of St. Luke General Hospital, have learned with the deepest regret of the death of one of their confreres Dr L. C. Prévost.

"His interests in the welfare of the hospital, his kindness and care of the sick placed under his charge and his ability as a surgeon was generally recognized. In his demise we feel that the institution has lost a valued friend.

"We desire to tender to his relatives our united sympathy in their sad affliction."

GEO. S. MACCARTHY.
Sec'y Med. Board.

L'éclairage électrique

Les gages-petits qui éclairent leur maison à l'électricité parce que le pétrole coûte trop cher, apprennent hier soir une nouvelle qui les libérera quelque peu des soucis quotidiens provenant du prix toujours croissant des nécessités de la vie.

La municipalisation des services d'électricité, dans toutes les localités d'Ontario où elle est établie depuis à peu près un an, a rapporté tant de profit, après les déboursés d'exploitation, d'entretien et d'amortissement, que la Commission provinciale de l'Hydro Electricité a recommandé une réduction des taux d'approvisionnement.

Le service municipal d'Ottawa annonce une réduction prochaine de dix à quinze pour cent, et la compagnie Ottawa Electric, forcée par la concurrence, se verra obligée d'accorder une réduction analogue si elle ne veut pas perdre sa clientèle.

Il est certain que les chartes adjugées aux compagnies d'initiative privée donnent à ces corporations le pouvoir de fixer comme elles l'entendent le prix de leur produit ; mais en même temps la municipalisation, bien administrée, permet une forte économie puisque les actionnaires ne recherchent pas les dividendes considérables dont la perspective seule rend possible le versement des capitaux dans les entreprises purement commerciales.

Une compagnie qui donne un service d'utilité publique comme premier soin l'accumulation des intérêts ; vient ensuite l'accommodement du public.

La municipalisation, dans une cinquantaine de villes d'Ontario a rapporté un profit qui varie de vingt-cinq à cinquante pour cent.

Comme les actionnaires, dans ce système, sont les clients eux-mêmes, ces profits se transmettent en réduction du prix d'approvisionnement, et c'est alors que le service devient vraiment utile au public.

Si les chemins de fer, le chauffage, le téléphone, le télégraphe, les messageries étaient administrés, comme l'approvisionnement de l'électricité municipale, sans patronage politique ou sans besoin de dividendes opulents, la vie serait presque possible dans le foyer des humbles.

Si le succès est si encourageant dans les petites villes, pourquoi ne pourrait-il pas l'être dans la nationalisation de tous les grands services ?

Le Temps, 21 novembre 1913.

Mort subite de M. Aristide Filiatrault

M. Aristide Filiatrault, journaliste et traducteur, bien connu dans la province de Québec et surtout à Montréal, est mort presque subitement hier matin, à sa demeure, 493 rue Rachel, Montréal.

M. Filiatrault naquit à Sainte-Thérèse où il fit ses études classiques. Il alla très jeune s'établir à Montréal et se lança dans le journalisme actif. Plusieurs de ses articles soulevèrent d'ardentes polémiques.

Depuis quelques années il collaborait d'une manière intermittente à certains journaux, entre autres à la Presse où il fit paraître de fort intéressantes chroniques sur les grands musiciens. Il venait de terminer, au moment où la mort l'a frappé, un "Glossaire des termes électrotechniques".

Il a été assisté, dans ses derniers moments, par l'abbé Lapalme, vicaire à Saint-Jean Baptiste.

M. Aristide Filiatrault avait bien connu le Dr Coyteux Prévost aux obèques duquel il était présent, il n'y a pas un mois !

Il a écrit pour la Presse une biographie du Dr Prévost qui n'a pu être publiée avant que lui-même fût atteint par l'impitoyable faucheuse.

Le défunt, qui était âgé de 63 ans, laisse sa femme et quatre enfants : trois filles et un fils. Les funérailles auront lieu samedi matin, en l'église Saint-Jean-Baptiste.

Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

LETTRE D'UN PARISIEN

Montagne Sainte Geneviève, ce 13 nov. 1913.

Je reçois, de la Gâtineuse, par Saint-Agnès, Charente inférieure, de M. L. David, instituteur, officier d'Académie, lauréat de la Ligue de l'enseignement, membre correspondant de la société Académique Guyenne et Gascogne, une plaquette in-30 de 3 pages éditée par l'imprimerie ouvrière d'Angoulême.

L'auteur qui a été au Canada quelques jours a cru devoir narrer en trente pages, en un style que ne renierait pas un candidat "retroqué" au certificat d'études primaires, des impressions reçues (1) et pour que la postérité n'oublie plus son voyage il a réuni en sa plaquette toutes les infamies, toutes les vilénies, toutes les calomnies contre les Canadiens qu'il a pu collectionner à Montréal, où il a le soin de nous dire que l'on compte des frères maçons ; leur loge située rue Saint-Denis s'appelle "les cœurs unis" ; quelques rares Canadiens en font partie.

Je ne pourrais suivre le récit de M. David, je me dois trop au respect dû aux lecteurs de L'AVENIR DU NORD et je ne voudrais pas tomber dans l'ordure en leur citant certains passages.

Or donc, M. L. David quitte le 30 mars 1908 la Vendée, gagne successivement Paris, Londres, Liverpool et s'embarque le 2 avril à bord du "Tunisien" à son bord apprend qu'il a "mal dormi dans la cabine 112, lit 3 ; que trois anglais couchent dans la même chambre, que la nuit fut mauvaise et que son voyage fut épuisé, un prétre, parlant français, anglais,

"allemand ; il est très aimable et j'ai pu recourir plusieurs fois à son obligeance pour me faire comprendre."

Le vendredi 10 avril, le "Tunisien" arrive à Halifax qui est une ville sale, le restaurant du port est tout à fait malpropre, chez l'épicière on me vend cher les provisions qu'il me faut emporter pour manger dans le train "Canadian Pacific" où je grimpe à 7 heures "pour ne partir qu'à dix heures du soir", M. David, "traverse Saint-John à huit heures du matin ; le brouillard est épais ; l'air est vicié, il pue" et finit à arriver à Montréal le dimanche 12 avril à une heure de l'après-midi.

Après quelques moments passés chez un docteur il va loger rue Saint-Laurent et "confier son capital" à la banque.

C'est ici que notre auteur va séjourner, n'allez pas attendre des descriptions quotidiennes, des observations méritant l'attention ; M. L. David, instituteur, n'en a que faire, il préfère nous annoncer successivement que le divorce est interdit dans ce pays d'une façon absolue "pour les catholiques ; les protestants peuvent l'obtenir par une loi spéciale du Parlement ; à cette discussion, tous les députés catholiques quittent la salle.

"Le clergé est absolument le maître, il commande partout, il passe pour avoir rendu grand service au peuple canadien et il est craint et respecté ; cependant à comme ailleurs, on commence à se plaindre de le voir abuser de son autorité, que en général la propriété laisse à désirer ; les femmes sont paresseuses et aiment la toilette ; les hommes et les femmes boivent de l'eau-de-vie de pommes de terre, de maïs, d'orge, ils sont alcooliques sur une grande échelle ; ils ne sont pas charitables ; ils ne s'occupent pas du voisin, ils ne lui viendront pas en aide, que les femmes paraissent rares, sales, déguenillées à la maison, mais cherchant beaucoup la parure au dehors, bagues, bracelets, fichus, dentelles ; elles sont petites et grosses. Les Canadiens ne sont pas polis, ne disent pas bonjour en entrant et aiment à tutoyer."

Froidement, sans pitié, il ose même citer ce fait qu'il prétend avoir "remarqué en ville, un monsieur en chapeau haut de forme, accompagnant une dame en robe de soie, se mouchant avec ses doigts essuyés à son pardessus" ou cette vision "d'hommes ivres ressemblant à des bêtes hideuses : l'ivrognerie est plus laide qu'en France ; il y a des goitoux, des dartreux, des exzemaux."

L'auteur préfère donner des détails scandaleux sur les mœurs de la rue ou de certaines maisons, faire siennes les connivences de la police, des échevins et des tenanciers de maisons closes ; il révolte ceux qui connaissent Montréal pour y avoir vécu et ceux qui aiment les Canadiens-français pour les avoir fréquentés. Rien à retenir de la description de la montagne, du cimetière de la Côte-des-Neiges, du parc Victoria. M. David n'a fait ses excursions que pour constater que ce qui "domine chez les Canadiens c'est l'argent, l'orgueil, la toilette, il est peu courageux, peu travailleur, très religieux, plutôt superstitieux ; il donne un bon argent pour une œuvre pieuse, mais non pour une œuvre nationale."

Si les Canadiens-français sont malmenés par M. David, n'allez pas croire que les Français du Canada soient traités avec plus d'aménité. L'un, pharmacien de Montréal, lui est présenté comme lui ayant dit "que pour réussir au Canada, il faut mettre l'honnêteté de côté ; quand aux autres il résulte des observations faites que le Français qui vient au Canada a beaucoup à se défendre ; on ne l'aime pas, c'est-à-dire qu'on ne le veut, il est vrai que la plupart de ceux qui sont venus ont fait tout pour ne pas faire aimer la France moderne, ce sont d'anciens officiers, des nobles déchu appartenant aux anciens partis royalistes, ou réactionnaires ou quelques-uns de noblesse pontificale qui viennent, sous l'apparence de croisés, vivre d'une vie plus modeste et plus en harmonie avec leur fortune, tout en pensant trouver chez les Canadiens le régime des seigneurs du moyen âge avec leurs serfs, mais arrivant en ennemis de la France nouvelle, c'est-à-dire de la France démocratique actuelle, qu'ils se plaisent à présenter comme la dernière des nations, aux Canadiens ignorants, qui forment la grande majorité de ce pays, pour le plus grand bénéfice des exploités des pauvres. Ils apprennent aux Canadiens à haïr la France, en leur débitant des versions mensongères et en leur présentant tant comme une puissance alliée démoralisée et en voie de disparition de la surface de la terre."

Si après cela vous doutez que les lecteurs de la plaquette de M. David soient renseignés très exactement sur le Canada il faut que vous soyez bien difficiles. Les élèves de cet instituteur de ce lauréat de la Ligue de l'enseignement sans doute peu nombreux, du moins je l'espère pour lui-même, car il pourrait s'en trouver dans le nombre un qui apprendrait à la "maître" que les Canadiens sont traditionnellement français ; que, au Canada comme ailleurs, être catholique c'est être français de langue et de cœur, que l'histoire des bords du Saint-Laurent a des héros et des héros et que pour les connaître point n'est besoin des "lumières" de la loge les "Cœurs Unis" de Montréal.

A.-Léo Leymarie

Un banquet à Mtre R.-P. de LaRonde

Le Barreau du district de Terrebonne offrit, demain soir, à l'hôtel Viger, de Montréal, un banquet à Mtre R.-P. de LaRonde, avocat, de Saint-André d'Argenteuil, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son admission au barreau.

M. R.-P. de LaRonde est un avocat distingué. Aussi renseigné sur le droit qu'habile plaideur, il s'est acquis au barreau la haute réputation bien méritée d'un avocat érudit, disert et retors.

M. de LaRonde jouit encore d'une vigueur intellectuelle et physique dont nous le complimenterons. A l'occasion de l'important anniversaire qu'il célèbre, nous lui offrons nos chaleureuses félicitations auxquelles nous joignons nos souhaits de longue vie.

(1) Le hasard fait que je trouve à la section de géographie de la Bibliothèque nationale dans "Voyage pittoresque dans les deux Amériques" de Alcide d'Orbigny... Paris 1836... à la page 519, on portrait du Canada et des Canadiens qui fait un heureux pendant à l'"horreur" de M. David : "La population de Montréal est encore française au fond quoique de nombreux émigrants anglais y soient arrivés dans le cours de ces quinze dernières années. Le caractère des habitants est, en général, bienveillant, et hospitalier ; la société y est agréable, douce, communicative et spirituelle. C'est un mélange heureux des éléments qui constituent le caractère anglais et français, et qui unit à la sûreté des rapports l'élégance des manières. Les hommes de la classe inférieure que l'on rencontre dans les rues ont un air de vigueur, de satisfaction et de gaieté. Jusqu'ici Montréal est restée étrangère à cette lèpre du paupérisme qui infeste presque toutes les grandes villes..."

putation bien méritée d'un avocat érudit, disert et retors.

M. de LaRonde jouit encore d'une vigueur intellectuelle et physique dont nous le complimenterons.

A l'occasion de l'important anniversaire qu'il célèbre, nous lui offrons nos chaleureuses félicitations auxquelles nous joignons nos souhaits de longue vie.

L'œuvre des fermes d'expérimentation

Depuis plus d'un quart de siècle les fermes d'expérimentation fédérales, cherchent à déterminer, par des expériences, les meilleures espèces de plantes et d'animaux et le moyen de les cultiver ou de les soigner pour en tirer le plus possible de profit. Ces recherches ont été poursuivies, non seulement sur la ferme centrale à Ottawa, mais aussi dans les provinces maritimes, dans les provinces des prairies et la Colombie britannique. Sans doute les cultivateurs canadiens ont largement profité de ces travaux, mais il est encore des milliers d'hommes qui n'en retirent pas tous les avantages qu'ils devraient. Beaucoup, peut-être, ne reçoivent pas les rapports et les bulletins qui contiennent ces renseignements ; d'autres qui reçoivent régulièrement ces publications, ne trouvent pas le temps de les compiler pour en tirer les leçons qu'elles renferment. C'est afin de venir en aide à ces derniers que l'honorable Martin Burrell, ministre de l'Agriculture, vient de faire publier un bulletin spécial, contenant les principales conclusions auxquelles les fermes expérimentales ont abouti pendant vingt-cinq années de travaux effectués sous la direction du Dr William Saunders qui vient de prendre sa retraite.

Cette revue de l'œuvre des fermes d'expérimentation, qui a été préparée par M. J.-B. Spencer, B. S. A., rédacteur au bureau des publications, nous donne les leçons qui se dégagent des travaux des fermes en ce qui concerne les engrais chimiques, céréales, plantes fourragères, cultures, élevage, horticulture, arboriculture, chimie, volailles, mauvaises herbes et fieux des plantes. Elle relate également les développements les plus récents de l'organisation. Nous y voyons, par exemple, que le nombre des fermes et des stations d'expérimentation a été porté à quatorze en ces dernières années et que de grands progrès ont été accomplis dans les fermes les plus anciennes.

Cette revue, qui est préparée avec goût, est offerte gratuitement au public par le bureau des publications du ministère de l'Agriculture à Ottawa.



Inspection des établissements industriels et des édifices publics

L'inspection des établissements industriels et des édifices publics relève du ministère des travaux publics et du travail, de Québec. L'hon. L.-A. Taschereau, ministre ; S. Sylvestre, sous-ministre ; Alphonse Gagnon, secrétaire. — Bureau de Montréal : 9 rue Saint-Jacques ; Louis Guyon, inspecteur en chef ; James Mitchell, inspecteur ; O.-J. Mondav, inspecteur ; J.-E. Desautels, Mme. Louise King, inspectrice, Mlle. Clémentine Clément, inspectrice. — Bureau de Québec : (Ministère des travaux publics et du travail) ; P.-J. Jobin, inspecteur ; Sam. Desrochers, inspecteur ; Mlle. Eus. Lemieux inspectrice.

Extrait de la loi et des règlements

3021. Les établissements industriels visés dans l'article précédent, doivent être construits et tenus de manière à assurer la sécurité du personnel et dans ceux qui contiennent des appareils mécaniques, les machines, mécanismes, appareils de transmission, outils et engins, doivent être installés et entretenus dans les meilleures conditions possibles pour la sécurité des travailleurs.

2. Ils doivent encore être tenus dans les meilleures conditions possibles de propreté, offrir un éclairage et une circulation d'air suffisante pour le nombre des employés, présenter des moyens efficaces d'expulsion des poussières produites au cours du travail, ainsi que des gaz à vapeur qui s'y dégagent et des déchets qui en résultent ; offrir en un mot, toutes les conditions de salubrité nécessaires à la santé du personnel, tel que requis par et conformément aux règlements faits par le Conseil d'hygiène de la province de Québec avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

3023. Dans les établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes par le lieutenant-gouverneur en conseil, l'âge des ouvriers ne doit pas être inférieur à 16 ans pour les garçons et de 18 ans pour les filles et les femmes.

2. Dans tous les établissements autres que ceux indiqués dans le paragraphe précédent, l'âge des ouvriers, que ce soit des garçons ou des filles, ne doit pas être inférieur de quatorze ans.

3. Le patron de l'enfant ou de la jeune fille doit, s'il en est requis, présenter à l'inspecteur, un certificat d'âge signé des parents, du tuteur ou des autres personnes ayant la garde ou la surveillance de l'enfant ou de cette jeune fille, ou l'opinion d'un médecin écrite à ce sujet. L'inspecteur peut exiger que ce certificat soit vérifié au moyen d'affidavit.

3024. Un nouvel examen des enfants ou des filles déjà admis dans l'établissement peut être fait, à la demande de l'inspecteur, par un des médecins hygiénistes ou par tout autre médecin, et sur l'avis de tel médecin, l'employé examiné peut être renvoyé du service pour défaut d'âge ou même de forces physiques.

3024a. Tout garçon ou toute jeune fille au-dessous de seize ans employé dans un établissement industriel et qui ne sait ni lire ni écrire, doit, tant qu'il ou qu'elle continue d'être ainsi employé ou jusqu'à ce qu'il ou qu'elle sache lire et écrire, fréquenter continuellement une école du soir, de la municipalité où elle réside, s'il y en a une, et aucun patron ne doit admettre de jeune garçon ou de jeune fille dans son établissement, sans s'être assuré que ce jeune homme ou cette jeune fille sait lire et écrire, ou suivant le cas, sans un certificat du directeur ou autre instituteur en charge de cette école du soir, attestant que ce garçon ou cette jeune fille fréquente ladite école. Ce certificat doit être conservé dans l'établissement, et montré à l'inspecteur chaque fois qu'il en fait la demande.

3024b. Tout patron qui néglige de se conformer à l'une des exigences de l'article 3024a encourt, pour telle offense, la pénalité édictée par l'article 3027.

Des devoirs généraux des chefs d'établissements

3027. Tout chef ou patron d'établissements visés à l'article 3020, doit se conformer aux prescriptions qui le concernent, et notamment doit : 1. Transmettre à l'inspecteur un avis par écrit, indiquant son nom et son adresse, le nom de l'établissement, l'endroit où il est situé, l'espèce d'industrie exploitée, la nature et la quantité de la force motrice qui y est employée.

Cet avis doit être donné dans les 30 jours de l'ouverture de tout établissement nouveau, et dans les 30 jours de l'entrée en vigueur de la présente loi pour les établissements actuellement en existence.

2. Transmettre à l'inspecteur un avis par écrit, informant de tout accident, qui a causé la mort de quelqu'un des travailleurs ou lui a causé de graves blessures qui l'ont empêché de travailler, et ce dans les quarante-huit heures de l'accident.

Cet avis doit indiquer le domicile de la personne tuée ou blessée ou l'endroit où elle a été transportée, afin de permettre à l'inspecteur de faire l'enquête que lui prescrit la loi à ce sujet.

3. Tenir des registres où sont entrés : (a) Les noms, âge et lieu de résidence des enfants, garçons, filles ou femmes qu'il emploie, et quand le lieu de résidence est dans une municipalité dans laquelle les maisons sont numérotées, la rue et le numéro.

— A VENDRE : Une scierie avec maisons et dépendances ; terrain de 5 arpents en superficie, à l'Annonciation. S'adresser à Boite A Saint-Jérôme.

— Un escompte de 10 % à 15 % est accordé sur tout notre stock de Tapisserie. Voyez notre assortiment avant de placer votre commande. Librairie Saint-Jérôme, (bloc Parent) rue Saint-Georges.



"Dubonnet"

LE VIN TONIQUE
PAR EXCELLENCE
LE SEUL VÉRITABLE
APÉRITIF

GARE AUX CONTREFAÇONS

L. CHAPUT, FILS & CIE, LTEE. MONTREAL
Dépositaires pour le Canada

DOULEURS MATERNELLES

Gare aux conséquences si la femme n'a pas le soin de s'assurer une réserve de forces. Avec les

PILULES ROUGES

Et les bons conseils des Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine la santé de la femme est protégée.

Le fardeau de la maternité n'est pas une épreuve légère ; et si l'on voit souvent chez nous des jeunes femmes pâles, épuisées, vieillies avant l'âge, c'est la plupart du temps en raison de la grandeur de cœur et du désintéressement d'elles-mêmes avec lesquels elles obéissent à leur tâche sociale.

Louons-les, c'est très bien ; félicitons-les, c'est très juste, mais aussi songeons à elles et n'oublions pas que leur avenir et celui de la race dépendent de soins que nous saurons leur donner. Songeons que leur rôle est lourd et épuisant, renouvelons leurs forces, remontons leur courage et entourons-les d'un soin jaloux.

Les Pilules Rouges, c'est la force qui s'infiltre dans le sang ; la vigueur qui coule dans les veines ; la vie qui grimpe le long des nerfs !

Jeunes mères qui relevez de maladie, prenez les Pilules Rouges et vous aurez de prompts rétablissements, des relevailles heureuses, devant vous s'ouvrira un avenir heureux et fortuné.

Lisez les témoignages suivants de femmes qui ont essayé et qui savent :



Mme GEORGE DELISLE, 2428 RUE ST-ANDRE, MONTREAL

Mme GEO. DUBOIS, 48 MAPLE, ST. JOHNSBURY VT.

Mme H. BERGERON, 156 RUE MONTCALM, MONTREAL

"Après la naissance de chacun de mes enfants, j'étais sujette à des hémorragies considérables qui, tout naturellement, m'affaiblissaient outre mesure.

Il arriva même que je passai au lit trois mois consécutifs. J'étais tellement nerveuse que je dormais à peine. De fréquentes palpitations de cœur me tenaient dans un état de surexcitation continuelle.

J'endurais aussi de bien fortes douleurs d'estomac, des maux de tête, de cotés, etc.

Les médecins qui me soignaient, ils étaient deux, n'entretenaient que très peu d'espoir de me sauver. Et c'est sur leurs conseils que je dus abandonner de tenir maison. J'étais devenue presque impotente.

A ce moment je commençai à faire usage des Pilules Rouges et dès que je me fus mise exclusivement sous les soins des médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, ceux-là même qui m'avaient recommandé de prendre des Pilules Rouges, je commençai à gagner des forces.

Toute une année j'ai bien suivi le régime ordonné et n'ai pas manqué de prendre mes Pilules Rouges. J'étais devenue une toute autre personne, forte, vigoureuse et très bien sous tout rapport. Voilà maintenant quelques années que je me maintiens en parfaite santé." — Dame GEORGE DELISLE, 2428 rue Saint-André, Montréal.

Depuis mon mariage j'ai fait usage des Pilules Rouges avant la naissance de chacun de mes quatre enfants et chaque fois je me suis sentie plus forte et plus capable de résister aux épreuves de ces grandes occasions.

Cette position me mettait chaque fois dans un état lamentable. Je devenais faible au point de ne pouvoir rien faire. Les palpitations m'étouffaient et je m'accablais. Quand je me sentais trop déprimée, je faisais immédiatement usage des Pilules Rouges et j'en prenais toujours une douzaine de boîtes, plusieurs mois avant la naissance de chaque enfant.

L'effet était infaillible. Aussi tôt que je me soumettais à ce traitement, je sentais une amélioration immédiate, une reprise de force remarquable, une sensation de rétablissement et de renforcement de tout l'organisme.

Et surtout j'avais chaque fois de nombreuses maladies avec de courtes convalescences qui font l'admiration de mes voisines. Celles-ci me demandent toujours mon secret. Il est bien simple. "Prenez des Pilules Rouges. Voilà ce que je leur dis toujours et elles sont bien obligées de me croire puisqu'elles ont la preuve sous les yeux.

Au bout de quelques jours, chaque fois, je suis à ma besogne, sans trace de faiblesse, ni d'angoisse." — Dame GEO. DUBOIS, 48 Maple St., St. Johnsbury, Vt.

A l'origine de tous mes troubles, j'ai pris dix-huit boîtes de Pilules Rouges sans m'arrêter et je me suis trouvée parfaitement guérie. Depuis lors, lorsque j'ai à passer par les épreuves de la maternité, c'est aux Pilules Rouges seulement que je veux avoir recours pour me rétablir, j'y ai la foi la plus absolue, car elles m'ont sauvée comme elles sauveront toutes les femmes qui y mettront leur confiance." — Dame HORMIS-DAS BERGERON, 156 rue Montcalm, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine sont à la disposition de toutes les femmes malades ; toutes peuvent profiter de leur expérience et se renseigner parfaitement sur leur état sans qu'il leur en coûte un sou. Les malades qui ne peuvent aller voir nos médecins, sont invitées à leur écrire. Consultations tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue St-Denis, Montréal.

LES PILULES ROUGES, jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules et portant l'étiquette de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, se trouvent chez tous les marchands de remèdes ; jamais elles ne sont offertes de porte en porte. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c pour une boîte, \$2.50 pour six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.



SIROP DU Dr CODERRE

POUR LES ENFANTS.

Est offert aux mères de famille, tel que préparé par le Dr. J. Emery Coderre, et positivement le seul recommandé par tous les médecins de l'Université et du Collège Victoria". Voici les noms :

Dr. A. P. BEAUBIEN,	Dr. P. MENRO,
Dr. O. RAYMOND,	Dr. L. B. DUBOIS,
Dr. A. P. DELVECCHIO,	Dr. W. ARCHAMBAULT,
Dr. HECTOR PELTIER,	Dr. Th. E. D'ORDETT D'ORSONNIERS,
Dr. A. B. CRAIG,	Dr. A. T. BROSSAULT,
Dr. G. O. BEAUBIEN,	Dr. Alex. GERMAIN,
Dr. ELZAR PAGUI,	Dr. J. A. ROY,
Dr. J. B. BIRAUD,	Dr. E. H. TRUDEL,

Tous ces médecins ont certifié que le Sirop du Dr. CODERRE pour les enfants est préparé avec les médicaments propres au traitement des maladies des enfants telles que : Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Toux, Rhume, Etc.

Insistez sur le nom de votre marchand pour qu'il vous donne le Sirop du Dr. CODERRE et n'en acceptez jamais d'autre. Évitez les imitations.

Vendu par tous les marchands de remèdes, à 25c la bouteille.

